

Fiche de Sécurité

Produit :

Chlorure d'hydrogène

Page :1/5

N° FDS : 069

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

N°FDS	069
Nom du produit	Chlorure d'hydrogène
Formule chimique	HCl
Identification de la société	Voir le haut ou le bas de page.
Numéro de téléphone d'urgence	Voir le haut ou bas de page.

2 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Preparation	Substance.
Composants/Impuretés	Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.
N° CAS	07647-01-0
N° CE (EINECS)	231-595-7

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers	Gaz liquéfié. Toxique par inhalation. Très corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau.
----------------------------	--

4 PREMIERS SECOURS

Inhalation	Toxique par inhalation. Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
Contact avec la peau et les yeux	Peut causer des brûlures sévères de la peau et de la cornée. Prévoir un traitement de premier secours immédiatement disponible. Demander l'avis médical avant d'utiliser le produit. Obtenir une assistance médicale. Enlever les vêtements contaminés. Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques	Ininflammable. L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
---------------------	--

Fiche de Sécurité

Produit :

Chlorure d'hydrogène

Page :2/5

N° FDS : 069

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

Produits de combustion dangereux

Aucun produit plus dangereux que le produit lui-même.

Agents d'extinction appropriés

Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Méthodes spécifiques

Si possible, arrêter le débit gazeux.

S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Evacuer la zone.

Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes.

Méthodes de nettoyage

Ventiler la zone.

Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite.

Laver la zone à l'eau.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation et stockage

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition nationale

Grande-Bretagne: STEL: 5 ppm LTEL: 1ppm (EH 40/97)

Allemagne: MAK: 5 ppm

Protection personnelle

Assurer une ventilation appropriée.

Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

Fiche de Sécurité

Produit :

Chlorure d'hydrogène

Page :3/5

N° FDS : 069

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité.

Disposer d'un vêtement de protection approprié résistant chimiquement prêt à l'usage en cas de nécessité.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Poids moléculaire	36.5
Point de fusion	-114 °C
Point d'ébullition	-85 °C
Température critique	51.4 °C
Densité relative, gaz (air=1)	1.3
Densité relative, liquide (eau=1)	1.2
Pression de vapeur à 20°C	42.6 bar
Solubilité dans l'eau (mg/l)	S'hydrolyse.
Aspect/Couleur	Gaz incolore. Dégage des fumées blanches dans l'air humide.
Odeur	Suffocant.
Température d'autoinflammation	Sans objet.
Domaine d'inflammabilité	Ininflammable.
Autres données	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité	Réagit avec la plupart des métaux en présence d'humidité, en libérant de l'hydrogène, gaz extrêmement inflammable. En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux. Réagit avec l'eau pour former des acides corrosifs. Peut réagir violemment avec les alcalis.
-------------------------	--

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Généralités	Oedème retardé fatal du poumon. Brûlures sévères de la peau, des yeux et des voies respiratoires à concentration plus élevée.
CL50/1h (ppm)	3120 ppm

Fiche de Sécurité

Produit :

Chlorure d'hydrogène

Page :4/5

N° FDS : 069

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Généralités

Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Généralités

Eviter de rejeter à l'atmosphère.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme.

Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère.

Contactez le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Désignation officielle de transport

Chlorure d'hydrogène anhydre

Numéro UN

1050

Class/Div

2.3

Autres risques

8

Code de classification ADR/RID

2TC

N° de danger ADR/RID

268

Etiquetage ADR

Etiquette 2.3 : matière toxique.

Etiquette 8 : matière corrosive.

Autres informations relatives au transport

Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés et:

S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.

S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

Assurer une ventilation convenable.

Se conformer à la réglementation en vigueur.

Fiche de Sécurité

Produit :

Chlorure d'hydrogène

Page :5/5

N° FDS : 069

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 10/01/1994

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Numéro d'index de l'Annexe I de la Dir

67/548

017-002-00-2

Classification CE

T;R23|C;R35

-Symboles

T: Toxique.

C: Très corrosif.

-Phrases de risques

R23 Toxique par inhalation.

R35 Provoque de graves brûlures (yeux, voies respiratoires et la peau).

-Phrases de sécurité

S9 Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16 AUTRES INFORMATIONS

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité.

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Fin du document.

Nombre de pages :5